

Les crédits

souverains, il est sûr que les agriculteurs auront la chance de recevoir plus d'argent de la part du gouvernement.

Il faut aussi reconnaître la force de l'organisation de l'UPA et des agriculteurs au Québec. Elle est, sans aucun doute, la mieux organisée dans le domaine agricole au Canada. Elle est bien positionnée. Elle est bien structurée. Les agriculteurs ont une connaissance de leur métier qui leur permettra de bien se positionner sur de nouveaux marchés, et surtout de profiter du nouveau marché américain qui s'ouvre. On va avoir accès d'ailleurs avec les nouvelles ententes, je crois, à 5 p. 100 du marché américain. Donc, les producteurs du Québec sont bien positionnés pour profiter de la souveraineté du Québec.

• (1715)

J'aimerais revenir quand même à cette histoire du quota de lait. Il faut que les agriculteurs, les producteurs de lait, comprennent qu'effectivement au lendemain d'un oui au référendum, que le Québec ne devient pas tout à coup indépendant. Il y a une période de négociation. Les ententes, les accords, les signatures qui existent actuellement, soit du GATT ou de l'ALENA vont se maintenir. On entreprendra des négociations entre le Canada et le Québec et ce ne sera pas des négociations secteur par secteur nécessairement, ce ne sera pas des agriculteurs avec des agriculteurs et des banquiers avec des banquiers, ce sera le Québec à égal avec le Canada, des négociations globales. Il faudra établir un cadre d'entente et, une fois que l'émotion sera résorbée et que l'on va examiner cela froidement, rationnellement, le reste du Canada va comprendre que dans le secteur agricole, les agriculteurs, dans le reste du Canada auront besoin de maintenir une bonne entente avec les agriculteurs du Québec dans tous les secteurs pour les protéger de l'ingérence et la compétition indue des Américains.

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter la motion dans laquelle l'opposition officielle reproche au gouvernement d'avantager indûment les agriculteurs de l'Ouest par rapport à leurs homologues de l'Est.

Les faits vont cependant à l'encontre de cette motion. Ils montrent que chaque particulier, chaque région et chaque secteur contribue sa juste part, rien de plus et rien de moins, à la réduction du déficit.

Le Budget de 1995 prévoit des mesures justes et équilibrées pour répondre à des situations qui diffèrent d'une région et d'un secteur à l'autre du pays. Il convient également de souligner que notre réforme de la LTGO va de pair avec la position prise par la coalition du Québec en décembre 1994.

De façon générale, le gouvernement élimine ses programmes de subventionnement du transport, y compris la LTGO dans l'Ouest, l'aide au transport des céréales fourragères en Colombie-Britannique, dans le Centre et dans l'Est du Canada, ainsi que diverses subventions au transport dans les Maritimes. Il ne s'agit pas d'une proposition visant à établir un parallèle entre l'Est et l'Ouest, mais plutôt d'un principe appliqué à l'échelle nationale.

Toutefois, là où nous éliminons les subventions au transport, nous fournissons une aide à ceux qui sont le plus touchés, que ce soit dans l'Est ou dans l'Ouest.

Comme les députés de la Chambre le savent, la subvention au transport du grain de l'Ouest est abolie à compter du 1^{er} août 1995.

Dans les mesures d'adaptation qu'il a offertes, le gouvernement tient compte des retombées possibles de la disparition de cet engagement de 96 ans envers le secteur des grains de l'Ouest. Les propriétaires de terres agricoles des Prairies recevront un paiement initial de 1,6 milliard de dollars au titre du capital, soit l'équivalent de trois autres années de versement de la subvention annuelle de 560 millions de dollars.

Dans le Budget qu'il a présenté, le ministre des Finances a souligné clairement que ce paiement à titre gracieux aux propriétaires de terres agricoles des Prairies visait à compenser l'incidence possible de la réforme de la LTGO sur la valeur des terres. Il ne s'agit pas d'un cadeau du ciel ni d'une subvention au développement régional.

L'aide financière accordée n'est pas excessive et elle ne procure pas d'avantages indus aux agriculteurs de l'Ouest. Toutefois, elle permettra aux producteurs de grains de s'adapter au changement. Tandis que le GATT a établi certaines règles de discipline pour les subventions à l'exportation, les producteurs de grains des Prairies doivent toujours soutenir la forte concurrence des exportations de blé subventionné.

Le fait est que la subvention laitière est réduite de 30 p. 100 sur une période de deux ans, mais que le gouvernement continue de s'engager à maintenir notre système national de gestion de l'offre.

• (1720)

Ce système constitue l'un des grands avantages de notre régime fédéral et assure un revenu raisonnable aux producteurs efficaces de l'Est et de l'Ouest.

Les producteurs laitiers n'obtiennent aucun paiement initial parce que leur subvention, contrairement à celle de la LTGO, n'a pas été abolie. Par contre, nous cherchons des façons d'améliorer la compétitivité du secteur laitier. L'avenir de la subvention laitière fera l'objet de consultations avec les producteurs laitiers.

Nous pesons, depuis 25 ans, le pour et le contre d'une réforme des subventions au transport du grain de l'Ouest. En conséquence, nous comprenons très bien les raisons à l'origine d'un tel changement. La solution à laquelle nous sommes arrivés avec le secteur tient compte des nouvelles réalités du commerce international, de la situation budgétaire et de la nécessité d'augmenter notre sensibilité aux forces du marché.

En ce qui concerne l'industrie laitière, nous n'avons pas encore établi ce genre de dialogue. Nous ne proposons pas de changement en particulier, mais nous pensons que le temps est venu de déterminer, avec les producteurs et les autres intervenants, la façon idéale de soutenir la compétitivité du secteur laitier. Nous entendons amorcer les discussions dès cette année.